

Bilan des actions 2016 du Comité de Liaison du Camping-car pour la liberté de stationnement.



1) Visites et contacts auprès des Communes ou Collectivités locales.

Ce sont près de **160** communes situées dans **25** départements situés principalement, dans des zones fortement touristiques avec les résultats suivants.

- **Cinq** créations de structures spécifiques pour camping-cars.
- **Douze** acceptent la dépose des panneaux d'interdiction de stationner avec la volonté d'améliorer le stationnement.
- **Trois** refusent de déposer les panneaux d'interdiction.
- **Une** est favorable à l'accueil des camping-cars, mais souhaite maintenir les interdictions ??

2) Démarches amiables en recours gracieux par le C.L.C. envers treize communes dans huit départements.

- Dans **six** communes, le C.L.C. a obtenu satisfaction sur la dépose de la signalisation ou le retrait des arrêtes illégaux.
- Dans **quatre** communes, il y a refus de collaboration avec le C.L.C.
- Dans **trois** communes, les dossiers sont en cours de traitement.

3) Des procédures juridiques dans treize communes situées dans six départements.

- Dans **huit** communes les décisions **sont favorables** au C.L.C. avec retrait des arrêtés illégaux ou la dépose de la signalisation illégale.
- Dans **cinq** communes les décisions **sont défavorables** au C.L.C.

A noter que le Tribunal Administratif de Poitiers, confirme par 3 décisions successives, l'illégalité de la signalisation routière stigmatisant les camping-cars, soit par la mention, soit par idéogramme.

4) Principales motivations des communes en matière de réglementation du stationnement des Camping-cars.

- Comportement des utilisateurs : Appropriation du domaine public et insalubrité.
- Gabarits des véhicules trop importants par rapport aux places disponibles pour l'aménagement des parkings.
- Non-respect du code de la route par les usagers.
- Gabarits trop importants par rapport à certaines voies de circulation.
- Les récriminations à l'encontre du comportement des camping-caristes sont en forte augmentation.

5) Développement économique-touristique.

- 99% des élus locaux se disent convaincus par l'aspect économique-touristique lié à l'accueil des camping-cars.
- 75% des élus ne souhaitent pas la présence des camping-cars dans les lieux touristiques et les centres villes. Motivations invoquées : le gabarit des véhicules et le comportement de certains usagers.

Pour plus de détails de ces actions, voir la rubrique « Actualités » sur le site internet de la FFACCC : www.ffaccc.fr